

ENGAGÉS
EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ
ET DU BIEN-ÊTRE DE TOUS

cozigouact

OBJECTIF
ZÉRO ACCIDENT
DU TRAVAIL



La sécurité est l'affaire de tous ! Lire ce livret est essentiel... pour adopter toutes les bonnes pratiques qu'il recèle !

La dernière page est détachable, afin d'être remise complétée au responsable.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

1	Les objectifs sécurité de l'entreprise	4
2	S'engager pour être exemplaire	5
3	Le devoir du salarié	6
4	Les consignes de sécurité	8
5	La sécurité routière	9
6	La consommation d'alcool et de produits stupéfiants	10
7	Pourquoi se garer en marche arrière ?	11
8	Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)	12
9	Les déplacements à l'intérieur des dépôts logistiques	14
10	La prévention des risques	16
11	Les anomalies & accidents	26
12	L'incendie et l'évacuation	28



IMPRIMEUR :
Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic
CS 50934
29419 LANDERNEAU CEDEX



1 / LES OBJECTIFS SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE

Pour bien s'occuper de ses clients, il faut commencer par prendre soin du bien-être de ses collaborateurs. Et la sécurité en est un ingrédient majeur.

Elle s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les valeurs de l'entreprise à travers l'engagement et l'énergie du collectif.

Dans ce livret se trouvent les clés du succès et de la sérénité de chacun des salariés. Respecter ces règles, privilégier l'entraide et la responsabilité, c'est s'assurer de travailler dans des conditions optimales (sans se faire mal, c'est capital !).

Et les pratiques peuvent constamment évoluer et s'améliorer : chacun est incité à proposer, participer, partager ses idées...

L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure (...) »

Albert Einstein

2/ S'ENGAGER POUR ÊTRE EXEMPLAIRE

Conseils pratiques

Voici quelques conseils qui peuvent être appliqués au quotidien par tous, à tous les niveaux :

- **Ne pas ignorer une situation à risque et montrer l'exemple.**
- **Ne jamais perdre une occasion de rappeler à ses collègues les règles de sécurité et bonnes pratiques : cela peut leur éviter l'accident !**
- **Ne pas compter sur les autres pour signaler un danger = agir sans tarder.**
- **Adopter un comportement conforme à la sécurité dans son travail, mais également lors de ses déplacements, à la maison, dans ses loisirs, dans la vie de tous les jours.**

La sécurité n'est pas chère,
elle n'a pas de prix.



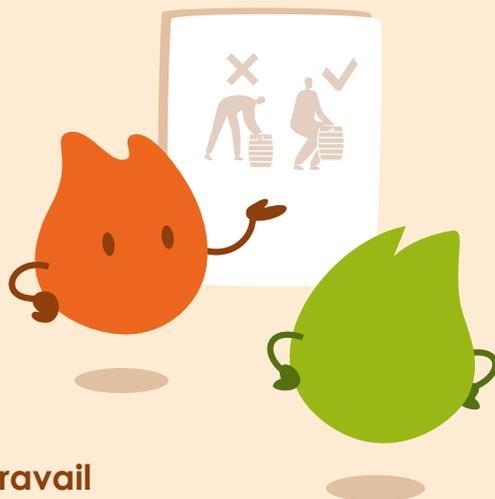
3/ LE DEVOIR DU SALARIÉ

Adopter un comportement responsable, c'est...

- Respecter les règles, consignes, procédures... pour éviter les mésaventures.
- Porter les EPI (équipements de protection individuelle) en toute circonstance.
- Utiliser le matériel adapté après avoir reçu les formations et autorisations associées.
- Agir immédiatement en cas de danger et alerter.
- Un doute ? Ne rien tenter seul et rechercher un collègue possédant la compétence en question.
- Maintenir un espace de travail propre et rangé.
- Intervenir en dehors de son périmètre si la sécurité est menacée.
- Proposer des solutions en matière de sécurité et conditions de travail.

Rien n'est plus
contagieux que
l'exemple »

François de la Rochefoucauld



Rappel du contrat de travail

Il induit une obligation de prudence et de diligence :

- Prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité, ne pas nuire à la santé et la sécurité des autres salariés et ne pas dégrader le matériel et les équipements de travail.
- Respecter les consignes et instructions données par l'employeur via la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les notes de services qui viendraient compléter ces règles.
- Alerter de toute situation présentant un danger grave et imminent, c'est important !

4/ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Mieux comprendre les pictogrammes de sécurité



CERCLE ROUGE
INTERDICTION



CERCLE BLEU
OBLIGATION



TRIANGLE JAUNE
AVERTISSEMENT



CARRÉ ROUGE
LUTTE CONTRE
L'INCENDIE



CARRÉ VERT
LES SECOURS



RECTANGLE VERT
ÉVACUATION

5/ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Réaliser une inspection du véhicule avant le départ : pneus, éclairages et rétroviseurs.
- Vérifier la présence : d'un triangle de signalisation, d'un gilet haute visibilité et d'un extincteur (si conduite d'un véhicule de livraison). Il est aussi fortement recommandé de disposer d'une trousse de secours et d'un éthylotest.
- Porter sa ceinture de sécurité (faut-il encore le préciser ?!).
- Respecter le code de la route, donc les limitations de vitesses.
- Limiter ses communications téléphoniques même si le kit mains libres est toléré (il multiplie par 3 le risque d'accident).
- Ne pas consulter ses emails, SMS, les réseaux sociaux... sur la route.
- Adapter sa conduite aux conditions climatiques (pluie, neige, verglas, brouillard...).
- La sobriété est une nécessité !

Et ne jamais oublier les distances de sécurité : 2 secondes d'écart entre 2 véhicules, voilà la bonne formule !



6/ LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE PRODUITS STUPÉFIANTS

LES INTERDICTIONS

Prendre soin de sa santé, de sa sécurité et de celle des autres :

- Adopter un comportement responsable face à l'alcool.
- Ne pas consommer de stupéfiants, produits interdits en France dont la prise constitue un délit.

Être alcoolisé

=

Être un danger,
être en danger



Pendant le travail, toute **attitude provoquée par la consommation d'alcool** qui serait susceptible d'affecter la qualité du travail et/ou les relations professionnelles, de présenter un risque pour sa sécurité ou celle d'autrui, de mettre en cause la responsabilité de la société ou de porter atteinte à son image serait considérée comme un **manquement aux obligations professionnelles**.

7/ POURQUOI SE GARER EN MARCHÉ ARRIÈRE ?

- Autant manœuvrer dès l'arrivée ! Fatigué ? Pressé en fin de journée ? Il n'y a plus qu'à démarrer et rouler.
- En cas d'évacuation, je pourrai voir le danger.
- Une panne ? L'accès au moteur est facilité.
- En sortant en marche avant, il y a moins de risques d'accrochage car la visibilité est meilleure.



8/ LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Protègent l'intégrité physique. Ils permettent de rester visible et de protéger la peau.



GANTS ADAPTÉS

Protègent les mains des chocs, écrasements, perforations, coupures, de la saleté, des microbes, des produits chimiques, de la chaleur et du froid.



CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

Protègent les pieds des perforations, glissades, des chocs et des chutes d'objets.

Quelques conseils :

- Porter correctement tous les EPI recommandés (gilet bien visible, gants adaptés, chaussures de sécurité aux pieds...).
- Entretien avec soin ses équipements pour qu'ils durent longtemps et qu'ils sécurisent parfaitement.
- **Vigilance partagée** : Rappeler à ses collègues un comportement inadapté qui peut les mettre en danger.

Équipement défaillant ?

Avertir son manager immédiatement !

Le non-port des équipements de protection individuelle est sanctionné.



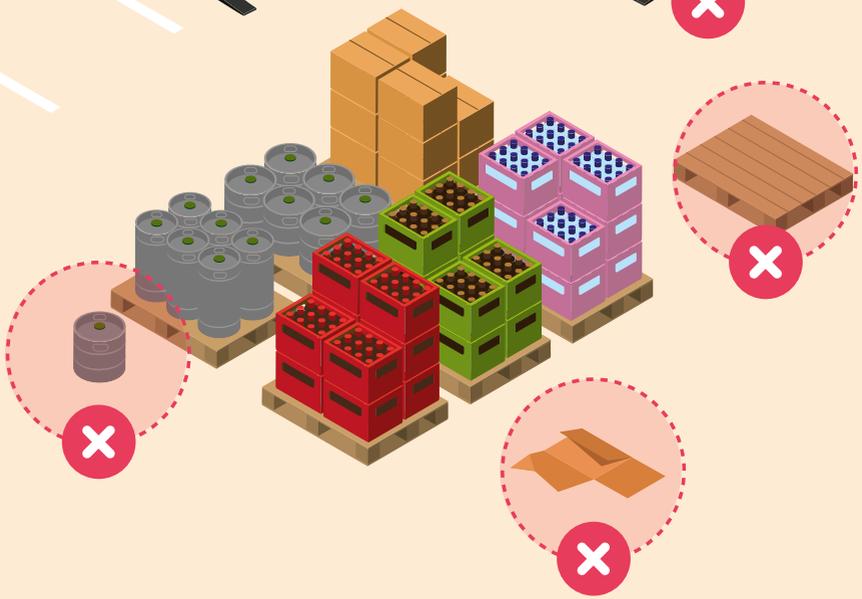
9/ LES DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DES DÉPÔTS LOGISTIQUES

- Ne pas courir pour éviter les glissades et chutes tous azimuts.
- Regarder où l'on marche, autour de soi (cela va de soi !).
- Respecter les zones dédiées lorsque l'on est à pied.
- Ranger les objets qui traînent au sol ou devant les racks.
- Tenir la rampe des escaliers pour ne pas chuter.
- Sur les chariots, faire preuve de la plus grande prudence à l'approche des piétons et garder une vitesse adaptée.



*Une once de
prévention vaut
une livre de
guérison »*

Benjamin Franklin



10/ LA PRÉVENTION DES RISQUES (1/5)

Les risques au bureau



Dans quel ordre effectuer les réglages à son bureau ?

BUREAU

1

ÉCRAN

3

ÉCLAIRAGE

5

2

SIÈGE

4

SOURIS & CLAVIER

Quels sont les risques majeurs
chez un distributeur de boissons ?



Les risques au dépôt

1

**RISQUES LIÉS
À LA MANUTENTION**



2

**RISQUES DE CHUTE
DE HAUTEUR**

3

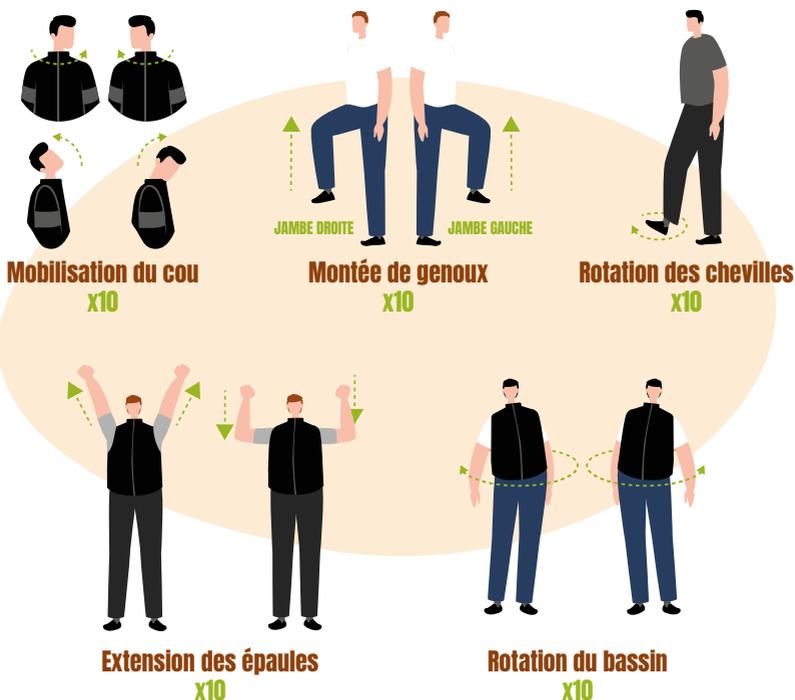
**RISQUES DE CHUTE
DE PLAIN-PIED**



10/ LA PRÉVENTION DES RISQUES (2/5)

Échauffement, gestes et postures

Au commencement, il y a l'échauffement !
Entre 5 et 10 minutes, avant de commencer sa journée, accompagné de ses coéquipiers.



Un corps et un esprit bien réveillés,
c'est moins de risques de se blesser.

Adopter la bonne posture = moins de blessures !



**Gardez le dos droit,
pliez les genoux.**



**Maintenez l'axe
« tête-cou-tronc ».**



**Prévoyez des aides
à la manutention,
ou faites vous aider
par un collègue.**



Parce qu'on n'a qu'un seul dos,
il vaut mieux le protéger



Les règles de bonne utilisation des chariots

La conduite des chariots **est strictement réservée aux titulaires d'une autorisation** de conduite.

Les étapes pour l'obtenir :

- L'aptitude médicale.
- Avoir une connaissance des lieux et instructions à respecter sur le site.



La performance ne doit pas engendrer l'imprudence !



Ne pas descendre de l'engin en mouvement

Mettre la ceinture de sécurité

Aucune partie du corps ne doit dépasser

Respecter les voies et les sens de circulation

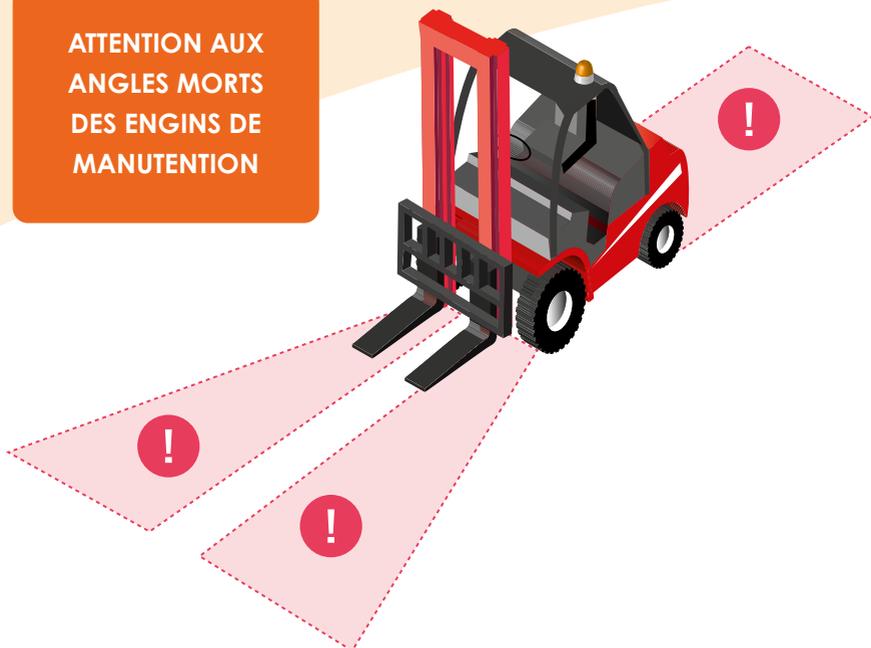
Respecter les limitations de vitesse
5 km/h

Circuler en marche arrière lorsque le véhicule est chargé

Attention aux piétons



ATTENTION AUX ANGLES MORTS DES ENGINS DE MANUTENTION

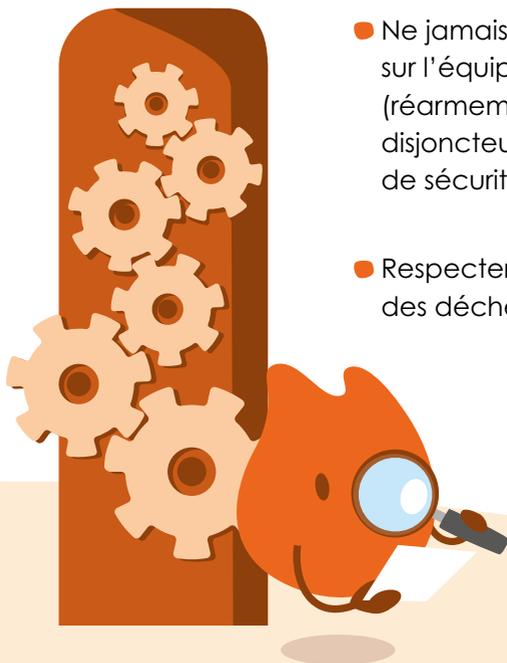


Les risques liés à l'utilisation de machines

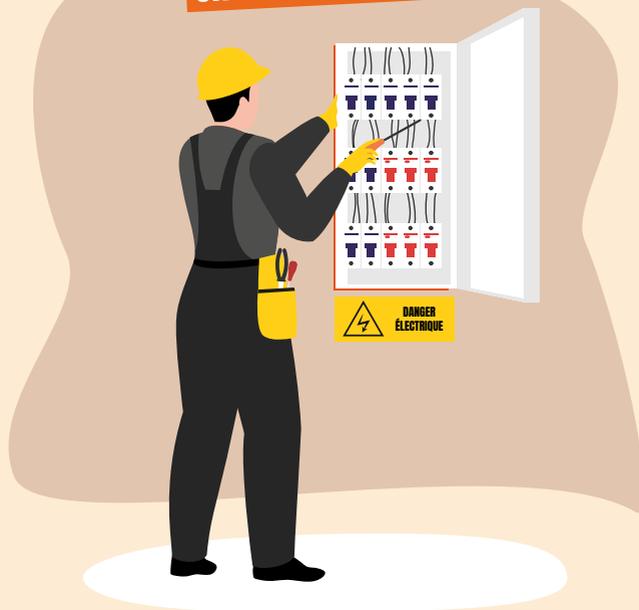
Les machines (compacteur, presse, Roll packer...) représentent un risque élevé d'accident.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter les consignes :

- Utiliser l'équipement après avoir reçu une formation, c'est une obligation !
- Respecter les consignes affichées sur l'équipement et/ou la notice d'utilisation.
- Signaler tout dysfonctionnement à son manager et actionner l'arrêt d'urgence.
- Ne jamais intervenir sur l'équipement (réarmement disjoncteur, organe de sécurité, etc.)
- Avant la mise en marche, s'assurer que personne n'est présent dans un rayon de 2m.
- Respecter le tri des déchets.



**PAS D'INTERVENTION
SANS HABILITATION**



Les risques liés à l'électricité

L'électricité est un métier, loin d'être sans danger !

- Ne jamais retirer une prise en tirant sur le câble.
- En cas de problème d'électricité, appeler son manager sans tarder.
- Ne jamais réaliser de travaux électriques sans formation ni habilitation (démontage et/ou raccordement de prise, luminaire, réarmement disjoncteur...).
- Les rallonges et multiprises sont interdites, que les choses soient dites !

Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques

Bien comprendre les pictogrammes présents sur les produits :



OXYDANT

Peut provoquer un incendie ou l'intensifier. Peut causer une explosion au contact de produits inflammables



INFLAMMABLE

Peut s'enflammer au contact de la chaleur, de l'air ou de l'eau.



CORROSIF

Peut être corrosif pour les métaux et peut entraîner des brûlures cutanées et des lésions oculaires sévères.



GAZ SOUS PRESSION

Peut exploser s'il est chauffé et peut provoquer des brûlures cryogéniques ou des blessures.



EXPLOSIF

Peut exploser au contact du feu, d'étincelles, de l'électricité statique, de la chaleur et d'une friction.



DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique notamment.



DANGER POUR LA SANTÉ

Peut provoquer une irritation respiratoire, une somnolence ou des étourdissements.

Peut causer une réaction cutanée allergique et une irritation oculaire grave. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.



DANGER GRAVE POUR LA SANTÉ

Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut causer des lésions aux organes, des problèmes de fertilité, des anomalies génétiques et des cancers.



TOXICITÉ AIGUË

Peut être fatal ou toxique en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation. Peut conduire à des maux de tête, une perte de conscience, des nausées, des vomissements et au décès.

EN CAS D'ACCIDENT LIÉ AUX PRODUITS CHIMIQUES

DANS LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes

Aller chez le médecin

INGESTION

Se rincer la bouche

Se faire emmener à l'hôpital

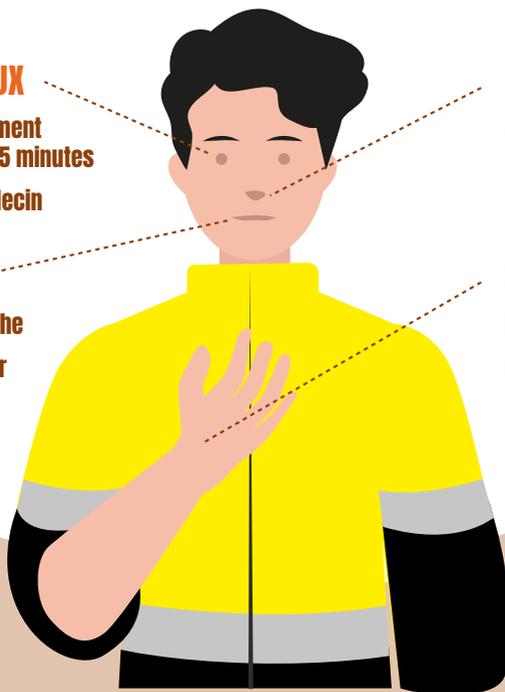
INHALATION

Aller à l'air libre

SUR LA PEAU

Enlever les vêtements

Rincer à l'eau pendant 15 minutes



11/ LES ANOMALIES & ACCIDENTS

Anomalie

Toujours signaler une anomalie !
Exemple :



Dans ce cas :

- J'alerte ma hiérarchie
- J'enlève le verre cassé (je porte bien entendu mes EPI !)
- Je mets la zone en sécurité

Intrusion

Un inconnu ou un intrus présent sur le site ? Deux réflexes à adopter : **alerter** et **se protéger**. **Ne pas intervenir seul.**

Accident



Je ne reste pas passif !
J'applique la règle «PAS»



Règle « **PAS** »

- **Protéger**
- **Alerter** (112/15 – SST – hiérarchie)
- **Secourir** (si vous avez les compétences commencez les premiers secours, sinon laissez agir les SST/secours)



Une blessure légère ?
Il faut faire le nécessaire :
alerter son manager en un éclair !

12/ L'INCENDIE ET L'ÉVACUATION

Tic-tac, tic-tac... Chaque seconde compte !

Témoin d'un départ de feu ?
Alerter sans tarder !

Intervenir sans être formé ?
C'est contre-indiqué ! Suivre
les consignes de la personne

en charge des évacuations,
voilà la bonne réaction

Le signal sonore retentit ?
Inviter ses collègues à se
rendre vers la sortie. Puis
avancer sans détour vers
l'issue de secours jusqu'au
point de rassemblement,
évidemment !

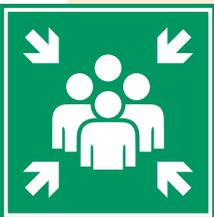


Ne jamais encombrer ni masquer les :

- Issues de secours
- RIA (Robinet d'Incendie Armé)
- Déclencheurs manuels
- Poteaux et cuve pompier
- Allées de circulation des piétons
- Extincteurs
- Panneaux de balisage sécurité
- Voies pompiers

Ne pas attendre qu'il y ait le feu pour :

- Lire les consignes de sécurité incendie
- Prendre connaissance des plans d'évacuation
- Repérer les issues de secours
- Localiser les moyens d'extinction et de sécurité



Lieu du point
de rassemblement :

.....

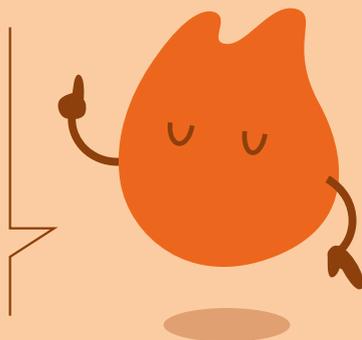
ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ

cozigouact

Contacts d'urgence

Retrouvez tous les contacts utiles
sur le tableau d'affichage de votre site.

VOTRE RESPONSABLE
HIÉRARCHIQUE VIENT
DE VOUS ACCUEILLIR
ET DE VOUS PRÉSENTER
LE LIVRET SÉCURITÉ.



Je soussigné(e)
reconnais avoir pris connaissance du contenu du livret
sécurité et ses annexes, de les avoir compris et m'engage
à respecter les prescriptions me concernant.

Je reconnais également avoir pris possession **des éléments de protection individuelle obligatoires** sur le site
et m'engage à les porter.

Date.....

**Nom et signature
du salarié**

**Nom et signature
du responsable**

**Personne à prévenir en cas d'urgence
(famille, proche...) :**

Nom :

Numéro de téléphone :

ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ

cozigouact